

**Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils  
À l'attention de Monsieur Pierre HURT - Directeur**

**OAI – Forum DA VINCI  
6, Boulevard Grande-duchesse Charlotte  
L-1130 Luxembourg**

Luxembourg, le 3 avril 2024

V/Référence : Activ/InstPub/CFL/LWengler\_criteres\_tour\_Howald\_20240329  
V/Lettre du : 29 mars 2024  
N/Référence : 268/04/24

Par courrier simple et courrier électronique

Objet : Avis de marché MOG pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gapserich

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 29 mars 2024 concernant le projet cité en objet, nous vous informons que vos remarques sur les critères de références reprises dans ce dernier sont postérieures à la mise à jour de l'annexe à l'avis de marché amendée et diffusée sur le portail des marchés publics ce mercredi 27 mars.

Tous les candidats ayant téléchargé le dossier de candidature ont été avertis par le Portail des marchés publics de cette mise à jour. Cette notification n'a toutefois pas été adressée aux candidats qui auraient consulté le dossier en mode anonyme.

Au sujet de la référence architecturale demandée pour chacun des bureaux en cas de société momentanée, nous avons reconsidéré cette condition. Nous avons adapté l'annexe de l'avis de marché, que vous trouverez en pièce jointe, et diffusé celle-ci sur le Portail des marchés publics le 29 mars.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

/ Le Directeur Général, p.d.



Henri WERDEL

Pièce jointe : Annexe de l'avis de marché mis à jour.



ANNEXE À L'AVIS DE MARCHÉ

Objet du marché :

**MAÎTRISE D'ŒUVRE GLOBALE POUR LA  
CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION  
D'UN IMMEUBLE-TOUR  
AU DROIT DE LA GARE HOWALD  
À LUXEMBOURG-GASPERICH**

Procédure concurrentielle avec négociation

Pouvoir adjudicateur :

CFL

Mars 2024



# Appel à candidatures

## Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

### Table des matières

1.	POUVOIR ADJUDICATEUR .....	3
2.	MISSIONS .....	3
2.1.	OBJET DU MARCHE .....	3
2.2.	IMPLANTATION .....	4
2.3.	COMPETENCES EXIGEES .....	5
3.	PROCEDURE.....	6
3.1.	TYPE DE PROCEDURE .....	6
3.2.	PHASE 1 – APPEL A CANDIDATURES – SELECTION DES ÉQUIPES PARTICIPANTES .....	6
3.2.1.	Déroulement de l'Appel à candidatures .....	6
3.2.2.	Contenu du dossier de candidature.....	6
3.2.3.	Critères de sélection .....	8
3.2.4.	Critères éliminatoires .....	8
3.3.	PHASE 2 – APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DE L'ÉQUIPE ATTRIBUTAIRE .....	10
3.3.1.	Participation.....	10
3.3.2.	Critères d'attribution.....	10
3.4.	CALENDRIER PREVISIONNEL .....	10
3.5.	INDEMNITES .....	10
4.	DISPOSITIONS GENERALES .....	11
4.1.	ENGAGEMENT.....	11
4.2.	FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE MOMENTANEE .....	11
4.3.	LANGUES .....	11
4.4.	SUITE DONNEE A LA PRESENTE CONSULTATION .....	11
4.5.	PROPRIETE INTELLECTUELLE .....	11
4.6.	CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS REMIS PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR .....	12
4.7.	TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE PERSONNES PHYSIQUES .....	12
4.8.	LIEU DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE.....	12
5.	ANNEXES .....	13



# Appel à candidatures

## Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

### 1. Pouvoir adjudicateur

**Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, appelée ci-après « les CFL »**

assistée de la société CFL-Immo S.A., société de droit luxembourgeois,  
ayant son siège social à L-1160 LUXEMBOURG, 16 boulevard d'Avranches,  
immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61302,

CFL-Immo S.A. agira en tant que mandataire des CFL pour les besoins de cette consultation,  
les CFL et CFL-Immo S.A. sont ci-après dénommées ensemble « le maître de l'ouvrage », « le Pouvoir adjudicateur » ou « CFL ».

### 2. Missions

#### 2.1. Objet du marché

Le Pouvoir adjudicateur entend confier les missions relatives aux études de conception et au suivi de la construction d'un projet immobilier à un groupement de professionnels autoconstitué sous la forme d'une équipe de maîtrise d'œuvre globale, et œuvrant de manière intégrée.

Ce groupement sera retenu sur la base d'une offre de prix, mais aussi sur la qualité architecturale et technique d'un projet de niveau « **ESQUISSE** » qui sera remis dans le cadre de la présente consultation, et notamment de la pertinence et du caractère innovateur des concepts portés. Les caractéristiques du niveau ESQUISSE demandé seront détaillées dans le cahier des charges.

Le projet vise la construction d'un **immeuble-tour de 15 à 20 niveaux hors sol**, dont un rez-de-chaussée intégrant des services voyageurs du pôle d'échange et des commerces de proximité, des sous-sols intégrant un parking pour vélos, et pour le reste de espaces de bureaux pouvant accueillir des agents de l'Etat. Le bâtiment devra donc se conformer intégralement à la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles (bâtiment dit « **SNSFP<sup>1</sup>** »).

Le projet comprendra également des lieux ouverts au public et des voies publiques devant se conformer à la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité de ces lieux et voies.

Le programme détaillé sera fourni en phase 2 de la consultation.

La surface brute de construction (hors sous-sol) sera de l'ordre de **20.000 m<sup>2</sup>**. Les objectifs relatifs aux surfaces seront confirmés en phase 2.

Le projet sera à développer sur base d'une maquette numérique **BIM sur format Revit 2022** avec un niveau de finition (géométrie, information et documentation) pour tous les éléments en accord avec la charte BIM, le BEP et le TIDP du projet (GID moyen 333)<sup>2</sup>, y compris en phase ESQUISSE (phase 2).

<sup>1</sup> Service national de la sécurité dans la fonction publique

<sup>2</sup> <https://www.digitalbuilding.lu/fr/>



## Appel à candidatures

### Maitrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

#### 2.2. Implantation

Le projet se situera sur le périmètre urbanistique de la Ville de Luxembourg (Gasperich), au droit de la gare Howald et du futur Lycée technique du Centre, entre les voies de chemin de fer, la ligne de tram et l'autoroute A3, qui sera à terme couverte dans le cadre du projet urbain « Midfield ».



Le périmètre d'étude élargi comprend les zones extérieures au périmètre du projet et pouvant influencer la réalisation de celui-ci. Il sera précisé lors de la phase 2.

Il est précisé que le périmètre du projet ne représentera pas une limitation géographique stricte à la mission. Par exemple, le MOG devra le cas échéant œuvrer en dehors de ce périmètre (raccordements réseaux, installation de chantier en dehors du site, etc.).



## Appel à candidatures

### Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

#### 2.3. Compétences exigées

La consultation s'adresse à des équipes multidisciplinaires (ci-après dénommées « **Équipes candidates** ») répondant a minima aux compétences suivantes :

##### Missions principales :

1. **Architecte et architecte-paysagiste ;**
2. **Ingénieur-conseil en génie civil et aménagements extérieurs ;**
3. **Ingénieur-conseil en génie technique (génies électrique, sanitaire et thermique) ;**

Aucune sous-traitance totale ne sera acceptée pour ces compétences.

##### Compétences associées :

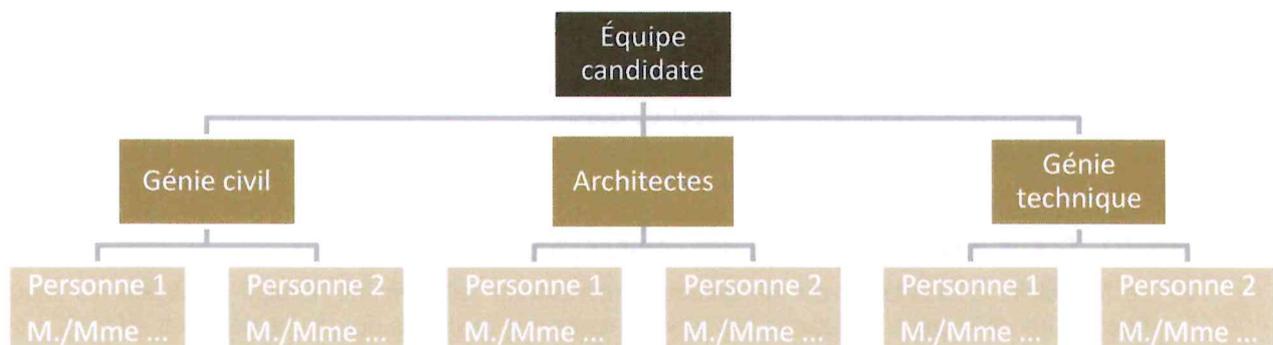
4. **Coordination-pilotage des travaux ;**
5. **Economiste.**

La sous-traitance de second rang ne sera pas autorisée.

Ne sont autorisées à participer que des personnes dûment habilitées à porter le titre respectif de leur profession et qui remplissent les conditions légales pour s'occuper professionnellement des prestations de services concernées. Ces obligations s'adressent également à d'éventuels sous-traitants.

**Toute personne physique ou morale, respectant les conditions professionnelles décrites ci-dessus, ne peut participer directement ou indirectement qu'à une seule Équipe mais peut se voir attribuer plusieurs compétences dans un même groupement.**

Les Équipes candidates devront nommer deux personnes physiques au sein de chacun des membres du groupement. Ces dernières devront bénéficier des compétences et pouvoirs nécessaires afin de représenter valablement les membres au sein de l'Équipe candidate. Ces personnes devront être présentes et participer à l'ensemble des éventuelles visites et réunions organisées dans le cadre de cette consultation et ne peuvent se voir remplacées ultérieurement, sauf en cas de force majeure et avec l'accord préalable du Pouvoir adjudicateur ; le non-respect de ces conditions peut entraîner l'exclusion de l'Équipe candidate concernée.



L'architecte sera obligatoirement le mandataire de chaque Équipe candidate (le « **Mandataire** »). Il représente l'Équipe candidate à l'égard du Pouvoir adjudicateur.

~~Dès ce stade, l'Équipe candidate désigne obligatoirement parmi ses membres un « **Mandataire** », qui la représente à l'égard du Pouvoir adjudicateur.~~



## Appel à candidatures

### Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

## 3. Procédure

### 3.1. Type de procédure

Le Pouvoir adjudicateur a décidé d'organiser une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation au sens de l'article 67 de la loi sur les marchés publics du 8 avril 2018 (livre II).

### 3.2. Phase 1 – Appel à candidatures – Sélection des Équipes participantes

#### 3.2.1. Déroulement de l'Appel à candidatures

- En vue de prendre part à la présente consultation, les Équipes candidates remettront un dossier de candidature contenant les informations détaillées dans le présent document (voir article 3.2.2).
- Les Équipes candidates pourront poser les questions qu'elles souhaitent par écrit via le Portail des marchés publics dans les délais impartis (chapitre 3.4). Les réponses à ces questions seront communiquées, via le Portail des marchés publics, à toutes les Équipes candidates (via leur Mandataire) qui auront retiré de manière non-anonyme le dossier d'appel à candidatures.
- La sélection des Équipes participantes se fera uniquement sur base de la qualité des dossiers de candidature remis.
  - Si le Pouvoir adjudicateur constate que certains dossiers de candidature ne sont pas complets, elle se réserve le droit d'en informer les Équipes candidates concernées, en leur accordant ainsi qu'à toutes les autres, une nouvelle et ultime date d'échéance afin de leur permettre de compléter leur dossier, sous peine d'exclusion.
  - Le Pouvoir adjudicateur effectuera la vérification de la conformité des dossiers de candidature ainsi que leur analyse en fonction des critères de sélection et des critères éliminatoires définis aux articles 3.2.3 et 3.2.4.
- Le Pouvoir adjudicateur invitera ensuite une sélection de **maximum cinq (5)** Équipes candidates à participer à la phase d'appels d'offres (les « **Équipes participantes** »).

#### 3.2.2. Contenu du dossier de candidature

Tous les éléments et informations nécessaires à la constitution du dossier et à la présentation des candidatures figurent dans le présent document et ses annexes ; aucun autre document n'est remis aux Équipes candidates pour cette première phase.

- Les dossiers de candidatures seront datés et signés (électroniquement ou par signature manuscrite scannée) par le Mandataire dûment habilité.
- Le dossier de candidature se présente sous format A4 portrait et/ou A3 paysage
- Une table des matières doit figurer en début de dossier.

Le candidat remettra obligatoirement les pièces suivantes, dans l'ordre qui suit et en reprenant la numérotation indiquée :

##### 3.2.2.1. Documents administratifs des Équipes candidates

- I.** Le formulaire d'habilitation du Mandataire à représenter valablement l'Équipe candidate sur lequel figurent les différentes signatures des représentants des membres du groupement, les effectifs, pour les trois (3) dernières années de chacun de ses membres en y indiquant les qualifications du personnel, déclarations concernant le Chiffre d'Affaires (CA) annuel des trois (3) derniers exercices pour chaque membre de l'Équipe candidate.
- II.** Certificats d'inscription au(x) registre(s) professionnel(s) de chaque membre de l'Équipe candidate ;
- III.** Certificats d'inscription de chaque membre de l'Équipe candidate au registre de commerce de l'État membre où il(s) est(sont) établi(s) ou équivalent ;
- IV.** Indications des sous-traitants (coordonnées complètes et qualifications) de chaque membre de l'Équipe candidate, le cas échéant ou l'indication qu'il n'y aura pas de recours à la sous-traitance ;
- V.** Attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et responsabilité décennale de chaque membre de l'Équipe candidate couvrant le type de mission demandée ;



## Appel à candidatures

### Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

Ou

Attestations sur l'honneur de conclure une assurance auprès d'une compagnie d'assurances agréée ou autorisée à opérer au Grand-Duché de Luxembourg ;

**VI.** Statuts des entreprises ou les extraits du registre du commerce ;

**VII.** Une déclaration sur l'honneur de chaque membre de l'Équipe candidate attestant qu'il :

- N'est pas en état d'insolvabilité et ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité ;
- (Ou un des membres de la direction) n'a pas commis, en matière professionnelle, une faute grave et n'a pas été en défaut grave d'exécution de ses obligations contractuelles ;
- N'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction répressive, d'un jugement constatant un délit affectant son honorabilité et sa moralité professionnelle ;
- Est en règle concernant le paiement des cotisations de sécurité sociale et de ses impôts ;
- S'engage à respecter la législation Grand-Ducale sociale et du travail.

**VIII.** Présentation des bilans (comptes charges et profits inclus) ou extraits de bilans de l'entreprise, des trois derniers exercices clos.

En cas de société momentanée, cotraitance, les pièces administratives de la candidature sont à produire individuellement pour chacun des bureaux, membres de la société momentanée, cotraitants. En toute hypothèse, le nom d'un mandataire unique de la société momentanée doit être précisé.

#### **3.2.2.2. Capacités techniques et professionnelles**

**IX.** Le candidat devra remettre une note de présentation de chaque membre de l'Équipe candidate et, le cas échéant, des sous-traitants reprenant les éléments suivants :

- Les coordonnées complètes des bureaux d'études et leurs personnes dirigeantes ;
- Un organigramme permettant d'identifier la structure générale de l'Équipe candidate ainsi que les membres, le cas échéant, des sous-traitants et leur(s) rôle(s) dans le Groupement ;
- L'identité et le CV des deux personnes (2) désignées par chaque membre de l'Équipe candidate, composante qu'elle représente, fonction au sein des composantes de l'Équipe candidate et liste des projets suivis et des tâches de travail qu'elle y assume ;
- La manière dont l'Équipe candidate assure sa présence à proximité du lieu d'exécution en phase études et travaux ;
- S'il en est en possession, copie des contrats et types de licences REVIT détenus par l'ensemble des membres du groupement, permettant de se distinguer sur le fait que le groupement est en mesure de réaliser le projet sous REVIT. Si l'un des membres du groupement entend sous-traiter la coordination et/ou la modélisation sous REVIT, le sous-traitant peut dès ce stade être identifié et justifier de ses compétences ;
- S'il dispose d'une expérience pour la conception de bâtiment soumis à la réglementation SNSFP, toute preuve de cette expérience.

**X.** L'Équipe candidate fournira **quatre (4) références** différentes (employer uniquement le Template « Références de l'Équipe candidate » repris en annexe) : deux (2) références architecturales, une (1) référence technique pour le génie civil et une (1) pour le génie technique.

**Les références de projets seront évaluées en fonction de leur pertinence par rapport à l'objet du présent marché, à savoir une tour de bureaux (bâtiment élevé de type C – selon ITM) pour une surface +/- 20.000 m2 (SCB).**

**Toute référence de projet est recevable à la condition d'avoir à minima introduit le permis de construction.**

- 2 références architecturales au choix :



## Appel à candidatures

# Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

- a. Projet immobilier de bureaux ou mixte, (bureaux, logements et commerces) de plus de 20.000 m2 (SCB)
- 1 référence génie civil au choix :
  - a. Projet immobilier de bureaux ou mixte, (bureaux, logements et commerces) de plus de 20.000 m2 (SCB)
- 1 référence génie technique au choix :
  - a. Projet immobilier de bureaux ou mixte, (bureaux, logements et commerces) de plus de 20.000 m2 (SCB).

Les références devront illustrer notamment les aspects suivants :

- Envergure et type similaire à l'ouvrage projeté ;
- Profil du Maître d'ouvrage (privé/public) ;
- Complexité technique (pour la référence technique) ;
- Construction durable et efficacité énergétique et environnementale ;
- Certification environnementale multicritère ;
- Bien-être des futurs utilisateurs ;
- Originalité des solutions architecturales (ou technique, suivant le volet de référence) ;
- Insertion dans un contexte urbain ou paysager (pour les références architecturales) ;
- Proximité des installations ferrées ;
- Matière de flexibilité et d'évolutivité du concept ;
- Maquette numérique.

Il est précisé qu'il est obligatoire pour les Équipes candidates de présenter le nombre de références exact demandé dans chaque domaine. En cas de référence surnuméraire, seul le nombre prescrit de références sera examiné dans l'ordre où elles sont présentées.

Les références sont appréciées uniquement sur base des données et illustrations fournies par les Équipes candidates dans le dossier de candidature.

Au même titre que les membres des Équipes, les sous-traitants éventuels sont tenus de remettre les pièces et documents demandés aux points : II, III, V, VI, VII, VIII, IX.

L'ensemble des bureaux, membres de l'Équipe candidate et, le cas échéant, leurs sous-traitants, sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de soumissions et avoir validé le contenu du dossier rendu.

### 3.2.3. Critères de sélection

Les critères de sélection portent sur :

- La qualité et la pertinence des références présentées ;
- La cohérence de l'Équipe proposée (expérience, complémentarité, capacité à assurer sa présence à proximité du lieu d'exécution en phase études et travaux, niveau de compétence BIM, connaissance SNSFP, etc.) ;
- La qualification des personnes choisies pour la représentation des bureaux au sein des Équipes candidates.

### 3.2.4. Critères éliminatoires

Ne peuvent participer au présent appel à candidatures que les équipes remplissant les conditions (minimales) de participation indiquées :

- L'Effectif minimum des trois (3) dernières années est de vingt (20) personnes au minimum pour chacun des bureaux d'architecture et d'ingénierie membre de la société momentanée ;



## Appel à candidatures

### Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

- Le chiffre d'affaires annuel minimum des trois (3) dernières années est de **2.000.000 € HTVA** pour chacun des bureaux d'architecture et d'ingénierie membre de la société momentanée ;
- Le chiffre d'affaires annuel minimum des trois (3) dernières exercices agrégé pour le Groupement devra être supérieur à **6.000.000 € HTVA** ; Il est à charge de l'Équipe candidate de démontrer le respect de ce critère ;

Sont également éliminatoires les défauts de la candidature relatifs :

- À la non-conformité du dossier de candidature au présent document (tant sur le contenu, le fond que sur la forme) ;
- Aux motifs d'exclusion visés à l'article 29 de la loi du 8 avril 2018 relative aux marchés publics.



## Appel à candidatures

### Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

### 3.3. Phase 2 – Appel d'offres – Désignation de l'équipe attributaire

#### 3.3.1. Participation

Seules les équipes retenues à l'issue de la phase 1 - appel à candidatures - seront admises à la phase d'appel d'offres. Au moment de leur désignation, elles recevront un dossier complet contenant un cahier des charges précisant notamment la composition et la forme du dossier à remettre, le détail des critères d'attribution et la base contractuelle pour la maîtrise d'œuvre globale.

#### 3.3.2. Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue des CFL sera déterminée sur la base du meilleur rapport qualité/prix, qui sera évalué sur la base de critères qui seront communiqués dans le cahier des charges transmis aux équipes retenues pour participer à la phase d'appel d'offres, critères qui comprendront a minima :

- La proposition d'honoraires pour l'exécution de la mission ;
- La qualité architecturale et technique du projet de niveau ESQUISSE remis.

### 3.4. Calendrier prévisionnel

	<b>Publication</b>	27 mars 2024
Phase 1 : appel à candidatures	Questions/réponses	Date butoir : 19 avril 2024 à 14:00
	<b>Remise des dossiers de candidature</b>	<b>Date butoir : 03 mai 2024 à 14:00</b>
	Annonce du résultat + remise du cahier des charges phase 2 aux candidats retenus	Juin 2024
Phase 2 : appel d'offres	Réunion de lancement	Sans objet
	Questions/réponses	Défini ultérieurement
	<b>Remise des dossiers d'offres</b>	Défini ultérieurement
	Réunions de soutenance	Défini ultérieurement
	Annonce du résultat	Début 2025

### 3.5. Indemnités

1 <sup>ère</sup> phase : Appel à candidatures	
Pas d'indemnisation	0-€
2 <sup>ème</sup> phase : Appel d'offres	
Indemnisation pour les Équipes participantes retenues à l'issue de l'appel à candidatures ayant remis une offre recevable et conforme aux conditions du cahier des charges	Maximum 60.000-€ HTVA par équipe

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réduire le montant ou de refuser le versement de l'indemnités à une Equipe participante au cas où son engagement aura été jugé insuffisant. Concernant l'Equipe attributaire qui se verra confier la maîtrise d'œuvre globale pour la construction du projet, cette indemnité sera considérée comme un acompte sur le montant des honoraires prévus au marché



## Appel à candidatures

# Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

## 4. Dispositions générales

### 4.1. Engagement

Par leur participation, les Équipes candidates s'engagent à être disponibles pour participer à l'ensemble des phases du processus d'appel d'offre et, en cas d'attribution du marché, à être disponibles pour mener à bien, dans les délais et dans le respect du budget, la mission de maîtrise d'œuvre globale visant la construction du projet en référence. Les Équipes candidates s'engagent également à accepter, en cas d'attribution du marché, le recours à la forme juridique demandée par le Pouvoir adjudicateur (chapitre 4.2).

### 4.2. Forme juridique de la Société Momentanée

En phase 2, les Équipes participantes seront invitées à remettre une offre dans laquelle elles se présentent sous forme d'associations momentanées et devront remettre, ensemble avec leur offre, un engagement solidaire, daté et signé, dans lequel les membres désigneront parmi eux **l'architecte comme mandataire de la société momentanée**. L'offre indiquera soit la proportion assumée dans l'exécution du marché et, le cas échéant, dans chacun de ses éléments, par chacun des soumissionnaires, soit l'apport proportionnel effectué par chacun d'eux dans l'exécution du marché dans son ensemble ou dans celle de ses différents éléments. En tout état de cause, les associés seront tenus solidairement et indéfiniment envers les CFL. L'article 900-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales est applicable. En cas de faillite de l'un des membres de la société momentanée, les autres membres resteront tenus des obligations contractuelles, outre au paiement de toutes les autres dettes et au respect de tous les engagements généralement quelconques. La faillite d'un des membres de la société momentanée ne constitue pas un cas de force majeure et ne dispense nullement les autres membres de leur pleine responsabilité. Les associés d'une société momentanée ne pourront pas être changés sans accord écrit et préalable des CFL.

### 4.3. Langues

La langue véhiculaire choisie étant le **français**, l'ensemble des communications et des documents rendus seront obligatoirement en français aussi bien lors de la consultation qu'en phase projet (conception, soumissions, exécution, réceptions, commissionnement). Les documents fournis par le Pouvoir adjudicateur ne feront l'objet d'aucune traduction. Toutes les pièces du dossier de consultation doivent être rédigées en français ou être accompagnées d'une traduction en français. À tout moment de la procédure, le Pouvoir adjudicateur peut demander au candidat de produire une traduction certifiée conforme de n'importe quelle pièce du dossier qui ne serait pas rédigée en français.

### 4.4. Suite donnée à la présente consultation

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation, pour quelque raison que ce soit (notamment dans le cas où aucune des équipes et/ou des approches conceptuelles présentées ne donne satisfaction) et ce, à tout moment de la procédure jusqu'à la notification de l'attribution du marché. En pareille hypothèse, le Pouvoir adjudicateur informe les candidats des motifs de sa décision dans les plus brefs délais. Cette décision ne donnera lieu à aucune indemnisation. La réalisation du projet, objet de la consultation, pourra être reportée dans le temps sur décision du Pouvoir adjudicateur. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander à l'Équipe attributaire d'apporter des adaptations à son approche conceptuelle en y intégrant éventuellement des idées pertinentes issues ou non de la présente consultation.

### 4.5. Propriété intellectuelle

Par la remise de leur offre, les Équipes participantes consentent à ce que toutes les idées, concepts, esquisses, réflexions, intentions et avant-projets émis et/ou élaborés dans le cadre de la présente consultation par les Équipes participantes, attributaire ou non, deviennent propriété du Pouvoir adjudicateur, qui peut en faire usage, totalement ou partiellement et/ou s'en inspirer pour la réalisation de l'objet de la consultation et, d'une manière générale, pour documenter, au sens le plus large, celui-ci. Les Équipes participantes conserveront les droits moraux d'auteur mais acceptent expressément et irrévocablement, de par leur participation à la présente consultation, de céder gratuitement au Pouvoir adjudicateur les droits patrimoniaux y attachés, à savoir le droit de reproduction (tous types de support confondus), le droit d'exposition, le droit d'exécution, le droit de



## Appel à candidatures

# Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald à Luxembourg-Gasperich

modification, le droit d'inspiration, le droit de représentation et le droit de suite. Les Équipes participantes garantissent au Pouvoir adjudicateur la libre disposition de tous les éléments fournis dans le cadre de leur offre. En dehors des publications relatives à la présente consultation qui porteront l'indication des noms des auteurs (exposition, brochures, rapports annuels, sites internet et autres), le Pouvoir adjudicateur pourra en outre publier des documents relatifs aux projets conçus dans le cadre de la présente consultation sans qu'il soit nécessaire de solliciter l'accord des auteurs, sous réserve d'indiquer les noms de ceux-ci.

### 4.6. Confidentialité des documents remis par le Pouvoir adjudicateur

Les documents remis aux Équipes candidates et qui n'ont pas connu d'autre publicité sont à considérer comme confidentiels et ne peuvent être ni divulgués, ni publiés, ni utilisés sans autorisation écrite expresse et préalable du Pouvoir adjudicateur.

### 4.7. Traitement des données à caractère personnel de personnes physiques

Dans le cadre et pour l'exécution de l'opération, les Équipes candidates, leurs partenaires, employés et/ou collaborateurs acceptent que le Pouvoir adjudicateur traite leurs données à caractère personnel (les « **données** »), s'ils constituent des personnes physiques, ainsi que celles de leurs partenaires, employés et/ou collaborateurs, et ce au sens du Règlement général sur la protection des données (le « **RGPD** »). Les personnes concernées s'engagent à prévenir le Pouvoir adjudicateur de toutes modifications de ces données. Les catégories de données concernées sont par exemple : noms, prénoms, coordonnées professionnelles (adresse mail, numéro de téléphone, ...), formations, carrière, CV, compétences, références, données financières, informations sur les condamnations et délits en matière pénale (obtenues dans le cadre de l'évaluation des critères d'exclusion). À cet égard, CFL intervient comme Responsable de traitement. Ses coordonnées complètes :

**Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois**

**16, boulevard d'Avranches**

**L-1160 Luxembourg**

CFL s'engage à respecter le RGPD et, plus particulièrement, à limiter les données collectées, leur traitement, leur transfert ainsi que la durée de leur conservation, au minimum utile pour l'exécution de l'opération et des obligations de conservation prévues par les articles 256 et 257 du Règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics. Les données ne seront communiquées à aucun tiers, à l'exception faite des prestataires de services que le Pouvoir adjudicateur estime nécessaires au bon déroulement de la consultation. Aucune utilisation des données, à l'issue de la consultation et de la réalisation du projet immobilier ou s'éloignant de la finalité initiale n'est prévue. Ce traitement est justifié par la tenue de discussions précontractuelles en vue de la conclusion d'un contrat. Chaque personne concernée dispose du droit d'accès à ses données, des droits de rectification et/ou d'effacement de celles-ci, des droits de limitation et/ou d'opposition à leur traitement ainsi que du droit à la portabilité de ses données. Chaque personne concernée est également titulaire du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (la CNPD, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette). Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en présentant une demande à l'aide du formulaire accessible sur le site web des CFL, à cette adresse: <http://gdpr.cfl.lu/>. Les Équipes candidates s'engagent à informer les personnes concernées de ce qui précède.

### 4.8. Lieu de juridiction et droit applicable

La présente consultation est soumise au droit luxembourgeois et les juridictions de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg-Ville ont exclusivement compétence pour tout litige pouvant en découler.



**Appel à candidatures**  
**Maîtrise d'œuvre globale pour la conception et la**  
**construction d'un immeuble-tour au droit de la gare Howald**  
**à Luxembourg-Gasperich**

**5. Annexes**

- Formulaire AOMOG
- Template « Références de l'Équipe candidate »
- Formulaire Déclaration sur l'honneur
- Intercalaires du dossier de candidature

